

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015 A 21H00.

COMPTE RENDU

	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
Maire :				
1. M BEMELS Pierre.	oui			
Adjoint :				
2. Mme CHAUMERLIAC Franç.	oui			
3. M SCHOLLA Gérard	oui			
4. Mme GOASDOUE Patricia	oui			
5. M WEIFFENBACH Hervé	oui			
6. Mme LAMBEL Anne Marie	oui			
7. M REGNIER Serge	oui			
8. Mme TISSU Martine	oui			
Conseillers délégués :				
9. Mme BERTHAULT Michelle	oui			
10. Mme FOURCROIX Aïcha	non	Mme CHAUMERLIAC		
11. Mme CAUDRON Céline	oui			
Conseillers :				
12. Mme TREMER Ada	oui			
13. Mme GODENNE Françoise	oui			
14. M GARCIA Reynald	oui			
15. Mme d'ANDREA Tatiana	oui			
16. M WATIER Michel	oui			
17. M CHAUMERLIAC Thierry	oui			
18. M REBISCOUL Arnaud	oui			
19. MGOSSET Dominique	oui			
20. M FOURNIVAL Anthony	non	M SCHOLLA		
21. M REINERT Charles	oui			
22. M ROTH Kévin	oui			
23. Mme DUBIN Laurence	oui			
24. Mme SOKANTHONG Kéo	oui			
25. M DIAZ Hernan	non	Mme DUBIN		
26. M FISSEUX Frédéric	oui			
27. Mme SEURIN Sylvie	oui			
Totaux présences, absences et pouvoirs	24	3	0	0

Le Conseil Municipal a désigné comme Secrétaire de séance : Mme CHAUMERLIAC Françoise.

Monsieur le Maire a procédé à l'installation de M GOSSET Dominique en remplacement de Mme VOISIN Johanna démissionnaire pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire a aussi indiqué que Mme SEURIN Sylvie, elle aussi démissionnaire pour convenances personnelles, serait remplacée lors du prochain Conseil Municipal par M DERRACHI Rachid.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal et de la Commune de Presles, a remercié ces deux Conseillères Municipales pour leur implication dans la vie communale depuis leur élection en mars 2014.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (décisions n°17 à n°23).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2015 :

- à l'unanimité, a été approuvé.

1. Personnel communal rémunération du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2015-2016 :

Le tableau nominatif et la rémunération horaire du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée ont été arrêtés pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a fixé la rémunération d'agents assurant la surveillance de cantine et l'étude surveillée à compter du 01 septembre 2015,
- à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2015 et 2016.

2. Personnel communal, création d'un poste d'auxiliaire de puériculture au multi accueil :

Afin de faire face au nombre élevé et momentané de bébés inscrits au multi accueil pour l'année scolaire 2015-2016 et afin de respecter les recommandations émises par le service PMI du Conseil départemental fin juin 2015, un troisième poste d'auxiliaire de puériculture a été créé au multi accueil.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture de première classe à plein temps à compter du 14 septembre 2015,
- à l'unanimité a pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2015 et 2016.

3. Budget M49 décision modificative (DM 02/2015) :

Au présent compte rendu est joint un tableau qui donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M49.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a pris acte de l'incidence au budget 2015 M49.

4. Question diverse : budget M14 décision modificative (DM 02/2015):

Au présent compte rendu est joint un tableau qui donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à la majorité (abstentions de Mme DUBIN et SOKANTHONG et M DIAZ), a pris acte de l'incidence au budget 2015 M14.

Il a été fait lecture du rapport annuel 2014 sur la qualité de l'eau potable dressé par l'agence régionale de la santé.

A Presles, le 11 septembre 2015.

Le Maire Pierre BEMELS